



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Puy-en-Velay, le 04 août 2022

MOTIFS DE LA DÉCISION

Schéma départemental de gestion
cynégétique de la Haute-Loire (SDCG) pour
la période 2022-2028

Objet : Motifs de la décision relatifs au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique de la Haute-Loire (SDCG) pour la période 2022-2028

La loi du 26 juillet 2000 a confié aux fédérations départementales des chasseurs l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) et a confié au préfet le soin de valider ce schéma par arrêté.

A l'issue de la période de consultation du public (du mercredi 13 juillet au mercredi 03 août 2022 inclus sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire) relative au projet d'arrêté préfectoral validant pour 6 ans le schéma départemental de gestion cynégétique de la Haute-Loire (SDCG), il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a quant à elle rendu un avis favorable sur ce projet.

En conséquence, l'arrêté préfectoral n° DDT-SEF 2022-581 du 04 août 2022 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique de la Haute-Loire, peut être pris, conformément au projet mis en consultation du public.

Pour le préfet,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service « environnement et forêt »,

Jean-Luc CARRIO